

M A I R I E D E



DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2011

Compte-rendu affiché le : 18 avril 2011

Date de transmission en Sous-Préfecture : 22 avril 2011

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2011

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Johanne FOURNIER-GERIN

Membres présents à la séance : Jean Yves CHARBONNIER – Georges ROCHETTE – Ennemonde MURGUE – Muriel ORIOL – Gérard RIBOT – Marie-Claude LYONNET – Henri COMBE – Georgette DECULTIEUX – Claudette FAU – François BOUCHUT – Laurent SAFANJON – Jean-Paul GERENTES – Robert VIAELLE – Jacqueline ROLLAND – Odile CLAVIERES – Joëlle VILLEMAGNE – Marie-Claire SAMOUILLET – Catherine MAREY – Philippe DENIS – Johanne FOURNIER GERIN – Julien GOUTAGNY – Frédéric PAILLAS – Thérèse BELGHITI – Alain RENAUDIER – Christian BECUWE – Mireille PAULET.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :
Gérard ESCALES à Philippe DENIS – Geneviève NIGAY à Thérèse BELGHITI – Sophie DURY à Mireille PAULET.

N° 11-03-23

OBJET :

**Cession immeuble – 9 et 11
avenue Jean Delande.**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	27/04/2011
Accusé réception le	27/04/2011
Numéro de l'acte	11-03-23

OBJET DE LA DELIBERATION :

CESSION IMMEUBLE 9 ET 11 AVENUE JEAN DELANDE

La Commune est propriétaire d'une maison sise au 9 et 11 Avenue Jean Delande à Saint-Galmier, cadastrée section DD n° 46 pour une contenance de 620 m².

Elle est composée de :

- au rez-de-chaussée : d'un local actuellement mis à disposition de la CCPSG et utilisé par le R.A.M. (Relais d'Assistantes Maternelles) dénommé "Bout'Chou", d'une superficie de 106 m²,
- au 1^{er} étage : d'un appartement d'environ 91 m²,
- au 2^{ème} étage : d'un appartement d'environ 72 m².

Dans le cadre du déplacement du C.L.S.H. par la Commune dans le bâtiment nouvellement acheté au Conseil général et l'achat par la C.C.S.P.G. de l'actuel Pôle Enfance, celle-ci installerait le R.A.M. dans les anciens locaux du C.L.S.H.

La maison Avenue Jean Delande, dans la mesure où les deux logements ne sont pas occupés et que le R.A.M. déménagerait, se trouverait libre de toute occupation.

La Commune a donc mis cette maison en vente. Le service de France Domaine consulté a estimé ce bâtiment par un avis en date du 9 juillet 2010.

Monsieur CROISEAU a fait une offre à 250 000 € pour l'installation de son agence d'assurance actuellement installée en face dans la même rue.

Considérant que la Commune n'a plus d'intérêt à conserver cette maison, il vous est proposé d'accepter cette cession auprès de Monsieur CROISEAU au prix de 250 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** de céder la maison sise 9 et 11 Avenue Jean Delande à Monsieur CROISEAU au prix de 250 000 €.
- **AUTORISE** le maire à signer l'acte à intervenir.
- **DIT** que les frais d'actes sont à la charge de Monsieur CROISEAU.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication en Mairie
le*

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 21 AVRIL 2011.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	27/04/2011
Accusé réception le	27/04/2011
Numéro de l'acte	11-03-23